



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS

REPRISE DE LA VINGT-HUITIEME SESSION

14-15 décembre 1959

RESOLUTIONS

SUPPLEMENT No 1A

NEW YORK

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

- ALLEMAGNE**
R. Eisenschmidt, Schwanthaler Strasse 59, Frankfurt/Maln.
Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. Saarbach, Gertrudenstrasse 30, Köln (1).
- ARGENTINE**
Editorial Sudamericana, S.A., Alsina 500, Buenos Aires.
- AUSTRALIE**
Melbourne University Press, 369/71 Lonsdale Street, Melbourne C.1.
- AUTRICHE**
Gerald & Co., Graben 31, Wien, 1.
B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.
- BELGIQUE**
Agence et Messageries de la Presse, S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.
- BIRMANIE**
Curator, Govt. Book Depot, Rangoon.
- BOLIVIE**
Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.
- BRESIL**
Livraria Agir, Rua Mexico 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro.
- CAMBODGE**
Entreprise khmère de librairie, Phnom-Penh.
- CANADA**
The Queen's Printer, Ottawa, Ontario.
- CEYLAN**
Lake House Bookshop, Assoc. Newspapers of Ceylon, P.O. Box 244, Colombo.
- CHILI**
Editorial del Pacífico, Ahumada 57, Santiago.
Librería Ivens, Casilla 205, Santiago.
- CHINE**
The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
The Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.
- COLOMBIE**
Librería Buchholz, Bogotá.
Librería América, Medellín.
Librería Nacional, Ltda., Barranquilla.
- COREE**
Eul-Yoo Publishing Co., Ltd., 5, 2-KA, Chongno, Seoul.
- COSTA RICA**
Imprenta y Librería Trejos, Apartado 1313, San José.
- CUBA**
La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.
- DANEMARK**
Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.
- EQUATEUR**
Librería Científica, Guayaquil et Quito.
- ESPAGNE**
Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.
- Librería Mundi-Premsa, Castello 37, Madrid.**
- ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE**
International Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.
- ETHIOPIE**
International Press Agency, P.O. Box 120, Addis-Abéba.
- FINLANDE**
Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.
- FRANCE**
Editions A. Pédone, 13, rue Soufflot, Paris (Ve).
- GHANA**
University Bookshop, University College of Ghana, P.O. Box Legon.
- GRECE**
Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athènes.
- GUATEMALA**
Sociedad Economica-Financiera, 6a Av. 14-33, Guatemala.
- HAITI**
Librairie "A la Caravelle", Boite postale 111-B, Port-au-Prince.
- HONDURAS**
Librería Panamericana, Tegucigalpa.
- HONG-KONG**
The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.
- INDE**
Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras, New Delhi et Hyderabad.
Oxford Book & Stationery Co., New Delhi et Calcutta.
P. Varadachary & Co., Madras.
- INDONESIE**
Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.
- IRAK**
Mackenzie's Bookshop, Baghdad.
- IRAN**
"Guity", 482 Ferdowsi Avenue, Téhéran.
- IRLANDE**
Stationery Office, Dublin.
- ISLANDE**
Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.
- ISRAEL**
Blumstein's Bookstores, 35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St., Tel Aviv.
- ITALIE**
Librería Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi 26, Firenze, et Via D. A. Azuni, 15/A, Roma.
- JAPON**
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.
- JORDANIE**
Joseph I. Bahous & Co., Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.
- LIBAN**
Khayat's College Book Cooperative 92-94, rue Bliss, Beyrouth.
- LIBERIA**
J. Momolu Kamara, Monrovia.
- LUXEMBOURG**
Librairie J. Schummer, Luxembourg.
- MAROC**
Bureau d'études et de participations industrielles, 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.
- MEXIQUE**
Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.
- NORVEGE**
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.
- NOUVELLE-ZELANDE**
United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.
- PAKISTAN**
The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca, East Pakistan.
Publishers United, Ltd., Lahore.
Thomas & Thomas, Karachi, 3.
- PANAMA**
José Menéndez, Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.
- PARAGUAY**
Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.
- PAYS-BAS**
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.
- PEROU**
Librería Internacional del Perú, S.A., Lima.
- PHILIPPINES**
Alemar's Book Store, 769 Rizal Avenue, Manila.
- PORTUGAL**
Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.
- REPUBLIQUE ARABE UNIE**
Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.
- REPUBLIQUE DOMINICAINE**
Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.
- ROYAUME-UNI**
H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E.1.
- SALVADOR**
Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.
- SINGAPOUR**
The City Book Store, Ltd., Callyer Quay.
- SUEDE**
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.
- SUISSE**
Librairie Payot, S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zürich 1.
- TCHÉCOSLOVAQUIE**
Československý Spisovatel, Národní Trída 9, Praha 1.
- THAÏLANDE**
Pramuan Mit, Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
- TURQUIE**
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.
- UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES**
Mejdounarodnaia Kniga, Smolenskaia Plochtchad, Moskva.
- UNION SUB-AFRICAINNE**
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.
- URUGUAY**
Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.
- VENEZUELA**
Librería del Este, Av. Miranda, No. 52, Edf. Galipán, Caracas.
- VIET-NAM**
Librairie-Papeterie Xuân Thu, 185, rue Tu-Do, B.P. 283, Saïgon.
- YOUgoslavIE**
Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenie.
Državno Preduzeće, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.
Prosvjeta, 5, Trg Bratsva i Jedinstva, Zagreb.

(60F1)

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS
REPRISE DE LA VINGT-HUITIEME SESSION

14-15 décembre 1959

RESOLUTIONS

SUPPLEMENT No 1A

NEW YORK

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les résolutions sont désignées par deux nombres: l'un en chiffres arabes qui indique le numéro de la résolution, l'autre en chiffres romains qui indique la session au cours de laquelle la résolution a été adoptée.

E/3200/Add.1

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour de la reprise de la vingt-huitième session	iv
Résolution adoptée par le Conseil au cours de la reprise de sa vingt-huitième session	
745 (XXVIII). Organisation et fonctionnement du Conseil (point 25) Résolution du 15 décembre 1959	1
Autres décisions prises par le Conseil au cours de la reprise de sa vingt-huitième session	
Programme élargi d'assistance technique : procédures d'élaboration des programmes à l'échelon national; planification et exécution du Programme sur une base de deux ans	3
Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil	3
Election de membres du Conseil d'administration du Fonds spécial	3
Election de membres du Comité de l'assistance technique	3
Election des membres du Comité du Conseil chargé des organisations non gouverne- mentales	3
Election de membres de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discrimi- natoires et de la protection des minorités	3
Rapports du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance	3
Programme de base du Conseil pour 1960	4
Date des séances du Comité de l'assistance technique et du Comité de coordination	4

ORDRE DU JOUR DE LA REPRISE DE LA VINGT-HUITIEME SESSION¹

20. Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil.
21. Elections.
22. Programme de travail du Conseil pour 1960.
23. Rapport du Comité de l'assistance technique donnant suite à la résolution 735 (XXVIII) du Conseil, relative à l'élaboration des programmes à l'échelon national.
24. Demande présentée par le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance afin que ses rapports soient examinés lors des sessions d'été du Conseil économique et social.
25. Organisation et fonctionnement du Conseil².

¹ Les points 1 à 19 de l'ordre du jour ont été examinés durant la première partie de la vingt-huitième session.

² Question nouvelle, inscrite à l'ordre du jour du Conseil à sa 1090^{ème} séance, le 14 décembre 1959.

**RESOLUTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL
AU COURS DE LA REPRISE DE SA VINGT-HUITIÈME SESSION**

745 (XXVIII). Organisation et fonctionnement du Conseil

Le Conseil économique et social,

Ayant pris note des débats qui ont eu lieu à la quatorzième session de l'Assemblée générale,

Ayant examiné la note du Secrétaire général¹ concernant l'opportunité et l'utilité d'organiser des réunions du Conseil à l'échelon ministériel,

1. *Approuve* le principe dont s'inspire la proposition du Secrétaire général;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour cette réunion conformément aux suggestions contenues au paragraphe 9 de sa note;
3. *Prie également* le Secrétaire général de tenir compte des opinions exprimées au cours de la reprise de la vingt-huitième session lorsqu'il préparera la proposition qu'il doit présenter à ce sujet au Conseil lors de sa vingt-neuvième session.

*1093^{ème} séance plénière,
15 décembre 1959.*

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la vingt-huitième session, Annexes, point 25 de l'ordre du jour, document E/3311.*

AUTRES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL AU COURS DE LA REPRISE DE SA VINGT-HUITIEME SESSION

Programme élargi d'assistance technique: procédures d'élaboration des programmes à l'échelon national; planification et exécution du Programme sur une base de deux ans

A sa 1090ème séance, le 14 décembre 1959, le Conseil a décidé d'autoriser le Bureau de l'assistance technique à élaborer le Programme élargi d'assistance technique pour 1961-1962 conformément aux procédures indiquées dans le rapport du Bureau de l'assistance technique intitulé "Le cycle de programmation biennal et ses conséquences du point de vue de la procédure"² et approuvé par le Comité de l'assistance technique à sa session de novembre et décembre 1959.

Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil

A ses 1090ème et 1091ème séances, le 14 décembre 1959, le Conseil a confirmé la nomination des représentants suivants des membres des commissions techniques, désignés par leur gouvernement:

COMMISSION DE STATISTIQUE

M. S. R. Carver (Australie);
M. P. C. Mahalanobis (Inde);
M. J. V. T. Baker (Nouvelle-Zélande).

COMMISSION DE LA POPULATION

M. Pao-yi Tsao (Chine);
M. Alessandro Molinari (Italie);
M. Petter Jakob Bjerve (Norvège).

COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES

M. Max Wryell (Australie);
M. Alfonso Araújo (Colombie);
M. José Antonio Correa (Equateur);
M. Heikki Waris (Finlande);
M. Abdel Hamid Abdel-Ghani (République arabe unie);
Mme Z. V. Mironova (Union des Républiques socialistes soviétiques);
Mme Vida Tomsic (Yougoslavie).

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

M. Mario Amadeo (Argentine);
M. Felix Ermacora (Autriche);
M. Niels Madsen (Danemark);
Mme Mary P. Lord (Etats-Unis d'Amérique);
Le prince Aly Khan (Pakistan);
M. Carlos Sosa Rodriguez (Venezuela).

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Mme Helvi Sipilä (Finlande);
Mlle María Laval Urbina (Mexique);
Mme Zofia Dembinska (Pologne).

Election de membres du Conseil d'administration du Fonds spécial

A sa 1090ème séance, le 14 décembre 1959, le Conseil a élu les Etats suivants membres pour trois ans du Conseil d'administration du Fonds spécial: CANADA, JAPON, PAKISTAN, THAÏLANDE, UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES et YOUGOSLAVIE.

A la même séance, le Conseil a élu l'Etat suivant pour remplacer jusqu'au 31 décembre 1960 le Danemark, qui a renoncé au siège qu'il occupait au Conseil d'administration: SUÈDE.

Election de membres du Comité de l'assistance technique

A sa 1090ème séance, le 14 décembre 1959, le Conseil a élu les Etats suivants membres pour deux ans du Comité de l'assistance technique: HAÏTI, ISRAËL et NORVÈGE.

Election des membres du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales

A sa 1090ème séance, le 14 décembre 1959, le Conseil a élu les Etats suivants membres pour 1960 du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales: CHINE, COSTA-RICA, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, NOUVELLE-ZÉLANDE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD et UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

Election de membres de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités

A sa 1090ème séance, le 14 décembre 1959, le Conseil, conformément à sa résolution 728 E (XXVIII) du 30 juillet 1959, a élu comme nouveaux membres de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités pour une période de trois ans: M. Mohamed Ahmed Abu Rannat et M. Enrique Rodriguez Fabregat.

Rapports du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

A sa 1090ème séance, le 14 décembre 1959, le Conseil a décidé de continuer à examiner les rapports du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance à sa session de printemps; toutefois, il sera alors

² E/TAC/93.

saisi non seulement du rapport du Conseil d'administration sur la session tenue au mois de juin précédent (ou au mois de mars précédent pour 1960), mais aussi d'un rapport annuel sur l'activité du Fonds pendant l'année écoulée.

Programme de base du Conseil pour 1960

A sa 1093^{ème} séance, le 15 décembre 1959, le Conseil a arrêté son programme de base pour 1960 et examiné l'ordre du jour provisoire de sa vingt-neuvième session. Il a décidé de demander au Secrétariat de fixer, après avoir consulté les membres du Conseil et les institutions

spécialisées, les dates auxquelles s'ouvrirait la discussion sur les questions prévues pour la vingt-neuvième session.

Date des séances du Comité de l'assistance technique et du Comité de coordination

A sa 1093^{ème} séance, le 15 décembre 1959, le Conseil a décidé que le Comité de l'assistance technique et le Comité de coordination seraient convoqués une semaine avant l'ouverture de la trentième session du Conseil et que, pendant cette semaine, leurs séances ne devraient pas être simultanées.